

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

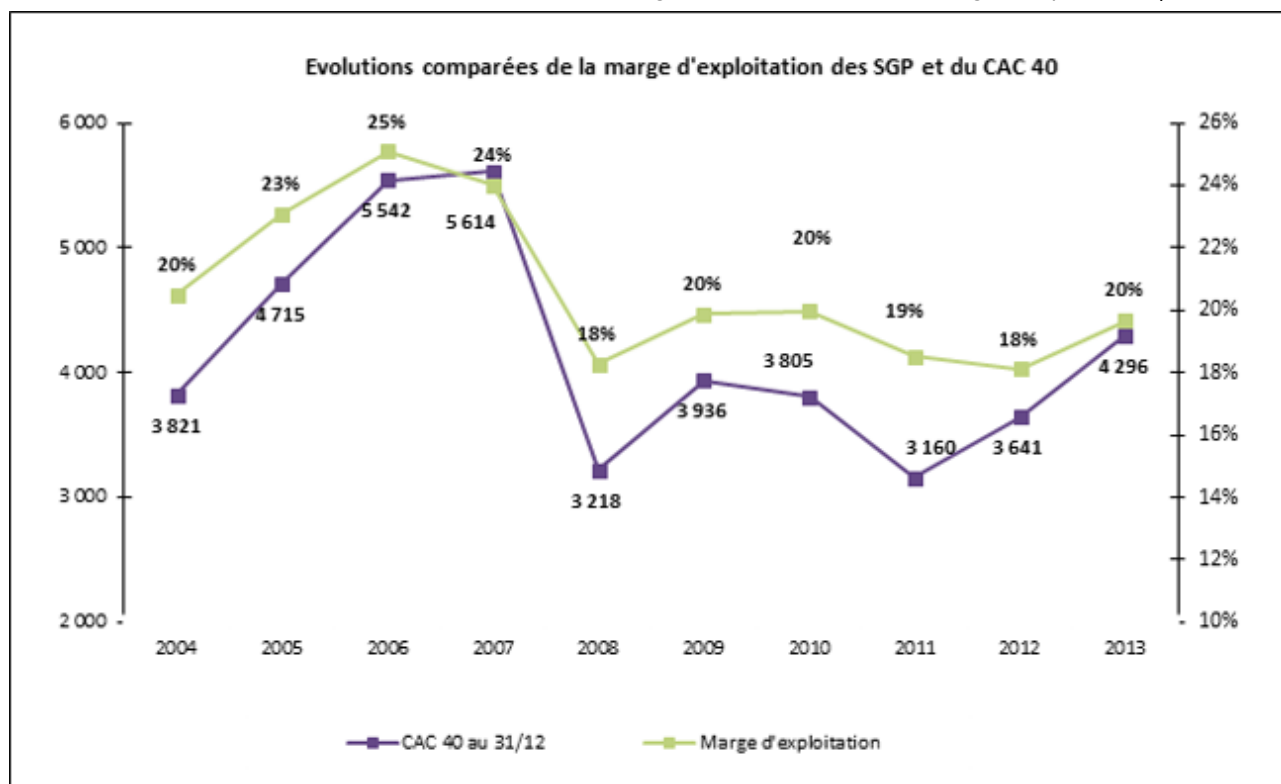
25 novembre 2014

## Les chiffres clés 2013 de la gestion d'actifs : 20% de marge d'exploitation

**Après une baisse continue de 2009 à 2012, la rentabilité des sociétés de gestion de portefeuille a augmenté de 11% en 2013. Cette hausse de la rentabilité est à mettre en parallèle de la situation des fonds propres des sociétés de gestion de portefeuille qui connaît également une nette amélioration.**

Une marge d'exploitation en hausse en 2013

La rentabilité des sociétés de gestion de portefeuille (ou marge d'exploitation) est calculée en établissant le rapport entre le résultat d'exploitation et les produits d'exploitation. En 2013, elle repart à la hausse pour s'établir à 20% (la croissance de 5% du chiffre d'affaires compensant l'augmentation des charges d'exploitation (1)).



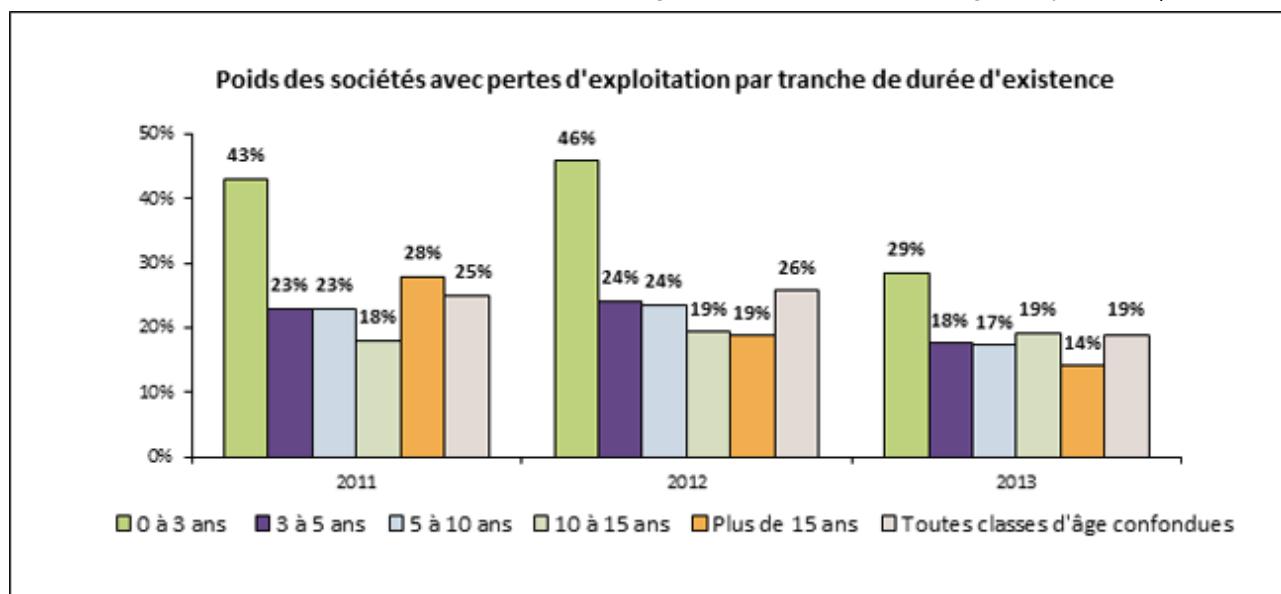
Source AMF

Il existe une forte corrélation entre les évolutions des marchés " actions ", représentés par le CAC 40, et la rentabilité des sociétés de gestion de portefeuille. Les performances et la rentabilité des acteurs de la gestion d'actifs apparaissent fortement liées aux performances des marchés financiers. Cette observation peut trouver son explication dans la nature des produits souscrits suivant la configuration de marché.

Si les produits " actions " ne représentent que 24% des OPC français, leur contribution au chiffre d'affaires des sociétés de gestion de portefeuille est inversement proportionnelle dans la mesure où ceux-ci sont plus margés que les autres produits, notamment, de type " monétaire ", qui représentent 29% des encours. De plus, les fonds orientés actions ont notamment bénéficié d'une hausse de leurs encours (+15% par rapport à 2012) en raison de l'embellie boursière. Cette croissance a donc permis aux sociétés de gestion exposées sur cette classe d'actifs de générer des niveaux de marge plus élevés, aboutissant à une amélioration de la rentabilité globale du secteur.

Zoom sur... les sociétés de gestion de portefeuille en pertes d'exploitation par tranche d'âge

Le montant cumulé des pertes d'exploitation des sociétés de gestion de portefeuille s'élève, au titre de l'année 2013, à près de 98 millions d'euros et concerne 107 sociétés, soit 19% des sociétés analysées. Cette proportion est en nette baisse par rapport à 2012 et 2011 (150 sociétés en 2012 et 143 en 2011).



Source AMF

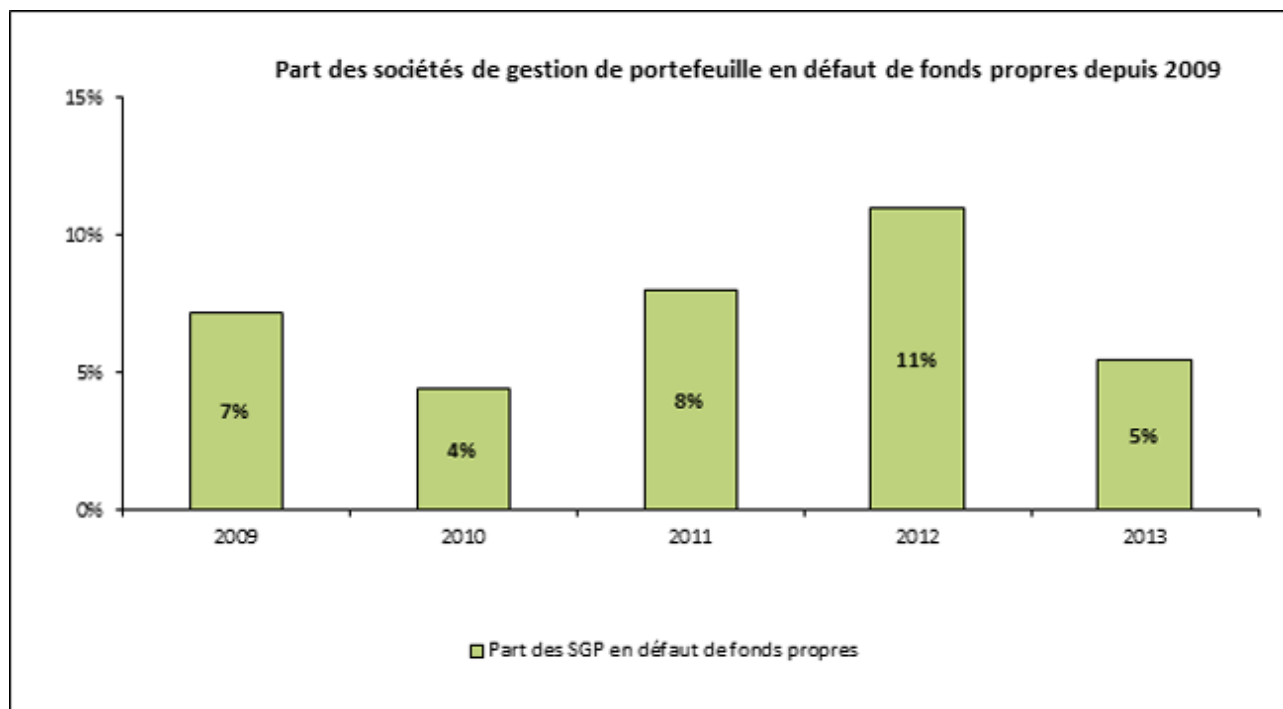
De manière générale, la part des sociétés de gestion en perte d'exploitation est en baisse par rapport à l'année précédente, toutes classes d'âges confondues. Le poids des sociétés de gestion en perte d'exploitation parmi celles récemment agréées a nettement diminué en 2013. En effet, 29% des sociétés de gestion de portefeuille ayant moins de 3 ans sont concernées contre 46% en 2012. Cette baisse s'explique, notamment, par la vigilance accrue de l'AMF quant à la robustesse des business plans élaborés par les sociétés nouvellement agréées (en termes de niveau du capital social et d'encours au premier closing notamment).

L'analyse par type d'actionariat des sociétés de gestion de portefeuille en perte d'exploitation nous permet de constater qu'il n'y a pas d'acteurs plus concernés que d'autres. En effet, la proportion des sociétés de gestion en perte est quasi identique quelle que soit la nature capitalistique du gestionnaire.

Il est important de noter que, parmi les 107 sociétés de gestion identifiées, 10% d'entre elles, récemment agréées, n'avaient pas lancé leur activité au 31 décembre 2013. En outre, 41% de la population des sociétés de gestion en perte d'exploitation gère moins de 50 millions d'euros. La plupart des structures qui rencontrent des difficultés pour lever des encours significatifs peinent à améliorer leur rentabilité. Si les petites structures constituent la majorité de cette catégorie, plusieurs sociétés de taille intermédiaire sont toutefois représentées. Pour ces premières, les questions de positionnement stratégique et de spécialisation constituent un défi majeur, tandis que pour les secondes, la rentabilité opérationnelle et la contraction des marges se situent au cœur des préoccupations.

Zoom sur... les fonds propres et le respect des normes réglementaires

Les fonds propres constituent un indicateur de la santé financière et du caractère pérenne de l'activité des sociétés de gestion de portefeuille. Parmi leurs différentes obligations réglementaires, les sociétés de gestion de portefeuille sont tenues de disposer, à tout moment, d'un niveau de fonds propres au moins égal au seuil calculé conformément aux articles 312-3, 317-2 et 311-1A du règlement général de l'AMF.



Source AMF

Seulement 31 sociétés de gestion de portefeuille, soit 5% des 571 sociétés de gestion analysées, accusaient un défaut de fonds propres au 31 décembre 2013. Cette proportion est en forte baisse par rapport aux deux années précédentes (11% en 2012 et 8% en 2011).

Cette diminution est le fruit de l'attention continue de l'AMF sur le niveau des fonds propres des sociétés de gestion de portefeuille. En effet, depuis plusieurs années, le régulateur met en œuvre des actions permettant d'identifier les sociétés en difficultés de fonds propres et les suit dans la régularisation de la situation.

Il est, en outre, important de rappeler que les situations problématiques en matière de fonds propres font l'objet d'une régularisation immédiate et systématique et qu'en tout état de cause, les fonds propres des sociétés de gestion de portefeuille sont strictement ségrégués des actifs des véhicules gérés pour les investisseurs.

### Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur

les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agrément et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister.

### **Pour rappel : les chiffres clés 2013 de la gestion d'actifs parus et à paraître**

L'AMF a lancé, début juillet 2014, une série de publications intitulée " Les chiffres clés de la gestion d'actifs ". Les quatre publications déjà parues sont disponibles à la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires

Prochainement, une compilation de ces publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, sera publiée.

(1) Cf. Site internet de l'AMF, Chiffres clés de la gestion d'actifs, publié le 17 octobre 2014.

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Évaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02